

Fiche de données de sécurité

Édité le : 27/05/2019

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE - ETAMINE DU LYS

1. SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE - ETAMINE DU LYS

UFI : WE5Q-90QQ-T009-QE55

Client : COMPTOIR DES LYS

Référence interne:D08007-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pastilles de sel pour lave-vaisselle

Catégorie d'utilisation : Usage grand public.

Descripteurs des utilisations (REACH) : PC35 : Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPTOIR DES LYS
ZA les douets jaunes
49360 SOMLOIRE - FRANCE
Tél:+33(0)2 41 55 66 65
Email :contact@comptoirdeslys.fr

Adresse électronique de la personne en charge de la FDS:
reglementation@alvend.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour la France, Service Orfila : +33 (0)1.45.42.59.59 (disponible 7j/7 et 24h/24)
ou Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions (Hôpital Central) : +33 (0)3 83 32 36 36
Pour la Belgique, Centre antipoison: +32 070/245.245 (disponible 7j/7 et 24h/24)
Pour le Luxembourg, Centre antipoison: 8002 5500 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour les autres membres de l'union européenne, contacter le service d'urgence de votre pays, numéro disponible sur le site : <https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks>
ou le service d'urgence européen : 112

Pour la Suisse, Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 51 51 depuis l'étranger (disponible 7j/7 et 24h/24)

2. SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus remplit les critères listés à l'article 2, alinéas (6 b) du règlement n°1907/2006/CE, une fiche de données de sécurité n'est donc pas nécessaire.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n°1907/2006
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

1/9

Fiche de données de sécurité

Édité le : 27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

Classification GHS :

Législation CLP

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition (voir sections 3 et 8)

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

Législation CLP

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Composants sensibilisants qui doivent être listés sur l'étiquette :
NON CONCERNE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
NON CONCERNE

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'Article 57 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>, en concentration $\geq 1\%$.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

3. SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Pastille anhydre de sel

3.1. Substances

Chlorure de sodium 99,9 % minimum sur base sèche
N° CAS : 7647-14-5 N° EINECS : 231-598-3

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

4. SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

En cas de doutes ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.1. Description des premiers secours

Informations concernant les premiers secours par voie d'exposition :

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

2/9

Fiche de données de sécurité

Édité le :

27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

- EN CAS D'INHALATION : non concerné.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement.
- EN CAS D'INGESTION : non concerné.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet dangereux connu
- Par contact avec la peau : Pas d'effet dangereux connu
- Par contact avec les yeux : Pas d'effet dangereux connu
- Par ingestion : Pas d'effet dangereux connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

5. SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention :

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former : monoxyde et dioxyde de carbone
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau sur les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et d'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les

Fiche de données de sécurité

Édité le :

27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau lac ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues et en cas d'infiltration dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13)

7. SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit sec et aéré. Température de stockage recommandée : 10-35°C.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas inflammable.

Information supplémentaires sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) et Valeur Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Aucun composant

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur en France au moment de son élaboration

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

4/9

Fiche de données de sécurité

Édité le :

27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

(INRS ED984-2012)

Composants (>1%) avec DNEL

Aucun composant

Composants (>1%) avec PNEC

Aucun composant

Les données se réfèrent à la matière pure.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps : vêtement de travail régulièrement lavé
- Protection des mains : protection non requise. Pour les contacts prolongés, porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Exemple : Caoutchouc butylique. caoutchouc nitrilique ; épaisseur : 0.1mm, délai de rupture : >= 8 h
- Protection des yeux : protection non requise.
- Protection respiratoire : protection non requise.

9. SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Galénique :	Cristaux agglomérés en pastilles
Odeur :	Néant
Couleur :	Blanc
Solubilité dans l'eau :	Oui : 35,85 g/g d'eau, 20°C
Point éclair (+/-0,5°C) :	> 100
Viscosité (cPois) (25°C) :	Non applicable
pH :	6.7 - 9.0 (en solution aqueuse à 100g/l)
Matière Active (% Brix) :	Non applicable
Densité :	Non applicable

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles à ce jour.

10. SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

Fiche de données de sécurité

Édité le :

27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles à ce jour.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles à ce jour.

10.4. Conditions à éviter

Craint l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : .

Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si utilisé pour des utilisations prévues.

En cas d'incendie, monoxyde et dioxyde de carbone.

11. SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur la toxicité aiguë des substances présentant un danger pour la santé :

Sodium chloride (CAS : 7647-14-5)

En cas d'ingestion de quantités élevées: nausées, vomissements.

DL50 (voie orale, rat) : 3000 mg/kg.

Aucun effet toxique n'est à craindre en cas de manipulation appropriée.

A haute concentration: en cas de contact avec les yeux: irritation.

En cas d'inhalation, la poussière peut être irritante.

Estimation de la toxicité aiguë du mélange :

- Orale : Non Déterminée
- Inhalation : Non Déterminée
- Cutanée : Non Déterminée

11.2. Autres informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

La substance n'est pas classée « Dangereux pour l'environnement ». Aucun risque environnemental connu à ce jour.

Ecotoxicité aigue

Poissons, espèces diverses, LC 50 , 96 heure(s), > 10000 mg/l

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

6/9

Fiche de données de sécurité

Édité le : 27/05/2019 SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

Algues, ankistrodesmus falcatus, EC 50, 4800 mg/l
Crustacés, Daphnia Magna, LC 50, 24 heures > 3000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles à ce jour.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles à ce jour.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0.1\%$.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles à ce jour.

13. SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit non dilué de pénétrer dans les égouts en grande quantité.

Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible. Conserver l'étiquette sur le récipient. Eliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions locales :

Elimination avec les ordures ménagères si le produit possède un point eco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

14. SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

7/9

Fiche de données de sécurité

Édité le :

27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

IATA :NON REGLEMENTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

15. SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage des détergents selon les règlements (CE) 648/2004 et 907/2006 :

Aucun élément à étiqueter

Substances figurant au tableau des maladies professionnelles du régime générale français

Aucun composant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour, la substance n'est pas classée dangereuse au sens du Règlement (CE) N°1272/2008.

L'élaboration de scénarios d'exposition n'est donc pas nécessaire.

16. SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Méthode de calcul

Historique

Précédente révision de la FDS : 28/04/2015

Date de création de la FDS : 28/04/2015

Dernière révision de la FDS : 27/05/2019

N° de version de la FDS : 1.1

Abréviations

Texte complet des abréviations:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

8/9

Fiche de données de sécurité

Édité le :

27/05/2019

SEL REGENERANT LAVE-VAISSELLE -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V5-2-CLP du 27/05/2019

international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au mélange concerné, à la date d'impression. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette version annule et remplace les versions précédentes.

Liste des points modifiés :	1.2	1.3	1.4	2	2.1	2.2	3	3.1		
4.1	4.2	5.2	7.2	8.1	8.2	9.1	11.1	11.2	12.1	14.1
14.2	14.3	14.4	14.5	15.1	16.1	16.2				